

## Compte d'épargne libre d'impôt -Désignation de titulaire remplaçant et/ou de bénéficiaire

Numéro du compte d'épargne libre d'impôt	Nom du titulaire du compte

Ce formulaire vous permet de nommer un titulaire remplaçant, un bénéficiaire ou les **deux** pour votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de la Banque HSBC Canada (compte).

**Titulaire remplaçant :** Seul votre époux ou votre conjoint de fait (désignés dans ce formulaire par le terme conjoint), comme il est indiqué dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), peut être nommé comme titulaire remplaçant. Lorsque vous décédez, le nom de cette personne remplace le vôtre comme titulaire du compte et elle continue de le détenir, comme s'il était le sien.

**Bénéficiaire :** Vous pouvez nommer un bénéficiaire pour votre compte. Lorsque vous décédez, le bénéficiaire reçoit le produit de votre compte et le compte sera fermé si :

- 1. vous n'avez pas nommé un titulaire remplaçant, ou
- 2. le titulaire remplaçant nommé décède avant vous ou s'il n'était pas votre conjoint au moment de votre décès.

**Important :** La désignation de votre bénéficiaire **ne sera pas** automatiquement annulée ni modifiée à la suite d'un mariage ou d'un divorce. Si vous souhaitez modifier la désignation de votre bénéficiaire dans le cas d'un mariage ou d'un divorce futur, ou pour toute autre raison, vous devez faire une nouvelle désignation.

Cette désignation de titulaire remplaçant et de bénéficiaire doit être conforme en tout temps aux lois qui s'appliquent dans votre province ou territoire de résidence.

DÉSIGNATION DE TITULAIRE REMPLAÇANT ET/OU DE BÉNÉFICIAIRE				
Les désignations de titulaire remplaçant et de bénéficiaire ne sont pas permises au Québec.				
J'annule toutes les désignations de titulaire remplaçant et de	·			
Je nommeproduit de mon compte à mon décès.	ma/mon	comme bénéficiaire du		
Date	X Signature du titulaire du	compte		

**IMPORTANT :** Si vous faites une nouvelle désignation avec ce formulaire afin de remplacer une désignation existante, ce formulaire annule <u>toutes</u> les désignations faites avant, y compris toute désignation de titulaire remplaçant <u>et</u> de bénéficiaire que vous avez faite pour ce compte. Donc, si vous avez nommé à la fois un titulaire remplaçant et un bénéficiaire pour le compte, vous devriez remplir et signer un nouveau formulaire incluant les **deux** désignations, **chaque fois** que vous faites une modification à l'une ou à l'autre.